

COMMUNE DE WEITBRUCH

PROCES-VERBAL de la séance du conseil municipal du 14 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze septembre à 20h00 le conseil municipal de la commune de WEITBRUCH, légalement convoqué le huit septembre 2023 s'est réuni en mairie en séance publique sous la présidence du maire Damien HENRION

Nombre de membres en exercice :	23
--	-----------

Nombre de membres présents :	16
-------------------------------------	-----------

Monsieur le Maire, HENRION Damien

Mesdames et Messieurs les Adjoints au Maire : SUSS Jean-Marc, STEINMETZ Brigitte (arrivée au point 4), KREBS Jean-Claude, GELDREICH Angèle, PFRIMMER Jean-Marc

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal :

RIEHL Brigitte, KOST Véronique, SCHNEIDER Bruno, SCHNEIDER Mathieu, HERRMANN Murielle, MERINO Esther, FAULLIMMEL Eddy, MULLER Elodie, WERLE Sarah (arrivée au point 4), SPITZ Philippe, ANTON TOSTAIN Laëtitia, VOLLMER Karin

Absents excusés avec pouvoir	5
-------------------------------------	----------

Mme STEINMETZ Brigitte donne pouvoir à HENRION Damien jusqu'à son arrivée au point 4.

M. DEBUS Bruno donne pouvoir à KREBS Jean-Claude

M. WOLFF Germain donne pouvoir à SUSS Jean-Marc

Mme MERCKLING Stéphanie donne pouvoir à MERINO Esther

M. KLEIN-KOBI Sébastien donne pouvoir à ANTON TOSTAIN Laëtitia

Absente excusée	1
------------------------	----------

Mme WERLE Sarah (arrivée au point 4)

Absente	1
----------------	----------

ZELLER RUTTER Gaëlle

Quorum : calcul du quorum : $23 : 2 = 11,50$ arrondi à l'entier supérieur 12.

Avec 16 membres présents à l'ouverture de la séance, le quorum est atteint et le conseil municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Marie-Thérèse WEISBECKER, Directrice Générale des Services.

Le maire accueille les conseillers municipaux et Monsieur Sébastien DURST, Conseiller aux Décideurs Locaux, secteur Communauté de Communes Pays Rhénan et Communauté de Communes Basse Zorn, de la DGFIP qui présentera le point 4.

Il précise que 3 questions orales ont été transmises par M. SPITZ.

Il répondra à la question 1 dans le cadre du point 4 de l'ordre du jour après la présentation de M. DURST et aux questions 2 et 3 au point « divers » puis il entame l'ordre du jour.

Ordre du jour :

1. Adoption du procès-verbal de la séance précédente
2. Communication du maire et compte-rendu des décisions prises par délégation du conseil municipal
3. Intercommunalité – point d'information sur les compétences exercées par la Communauté de communes de la Basse-Zorn et autres instances
4. Finances communales – analyse financière rétrospective 2018 – 2022
5. Finances communales – taxe d'habitation - assujettissement des locaux vacants et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale
6. Ecoles – participation aux frais de scolarité des enfants hors commune
7. Rapport annuel 2021 - relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable
8. Rapport annuel 2021 - relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement
9. Rapport annuel 2021 – relatif au prix et à la qualité du service public de la gestion des déchets
10. Informations et questions diverses

1. Adoption du procès-verbal de la séance précédente

Le procès-verbal de la séance du 25 mai 2023 vous a été transmis le 1^{er} juin 2023.

Des observations peuvent être formulées par écrit avant la séance ou oralement lors de cette dernière conformément au règlement intérieur.

Le maire précise qu'il n'y a pas eu d'observations écrites et demande s'il y a des observations orales, Le maire donne la parole à Philippe SPITZ

Philippe SPITZ

« Bonjour mes chers collègues, mesdames messieurs les adjoints, monsieur le maire, je tiens à remercier les citoyens qui se sont déplacés ce soir ...et je remercie également Mme RIGO Amélie des DNA de sa présence.

Explication de vote : M. SPITZ précise qu'il s'abstiendra puisqu'il n'était pas présent lors du dernier conseil municipal.

Comme il n'y en a pas d'autres observations, le maire fait procéder au vote.

Le conseil municipal

ADOPTE par 20 voix POUR, 1 abstention (Philippe SPITZ)

Le procès-verbal de la dernière séance.

2. Communications du maire et compte-rendu des décisions prises par délégation du conseil municipal

2/1. Communications du maire :

Le maire résume les réunions et actions depuis la dernière séance auxquelles lui-même ou/et un adjoint au maire a/ont participé :

- ❖ **Municipalité** : tous les mardis à partir de 19h sauf exception
- ❖ **Permanence du maire et des adjoints sur RDV** : le mercredi matin une semaine sur deux en alternance maire et adjoint
- ❖ **Commission communale / comité de pilotage**
 - Commission de Finances : 16 août
 - Commission Communication : 24 mai
 - Commission communale des impôts directs : 22 août
 - Commission Urbanisme : 1^{er} août
 - Commission Environnement : 7 septembre
 - Futur lotissement Rue de la Paix/rue des Peupliers : 13 juin, 7 juillet, 25 août, 6 septembre
- ❖ **Ecoles**
 - **Ecole maternelle** : conseil d'école : 20 juin
 - **Ecole élémentaire** : conseil d'école : 23 juin
 - 1^{er} septembre : Réunion de pré-rentrée avec les enseignants des écoles maternelles et élémentaires, le personnel communal et les élus
- ❖ **Divers** :
 - 25 mai : rencontre de l'AHAW et les aînés au Millenium
 - 30 mai : entretien avec la société d'Aviculture
 - 3 juin : conférence des maires d'Alsace du Nord /PETR/ AMF à Wissembourg
 - 12 juin : réunion avec R-GDS
 - 13 juin : réunion avec l'ATIP et contrôle d'autorisation d'urbanisme
 - 13 juin : réunion de début de chantier pour les travaux à la Gallia
 - 23 juin : Assemblée générale de la GALLIA
 - 25 juin : Assemblée générale du FCW
 - 7 juillet : réunion de chantier de la Gallia
 - 4 juillet : réunion concernant le renouvellement des baux de chasse
 - 4 juillet : réunion pour établir un avenant à la convention de mise à disposition des NI FOOT avec le FCW
 - 5 juillet, 26 juillet : entretien avec le Crédit Mutuel de Haguenau
 - 11 juillet : entretien avec le chef de section des pompiers de Weitbruch, Yannick OTTMANN
 - 11 juillet : entretien avec M. FAULLIMMEL pour une rétrocession et une cession de terrain
 - 11 juillet : entretien avec l'ancien restaurateur (« Au Lion »)
 - 11 juillet : entretien avec le locataire de chasse des lots 1 et 2
 - 12 juillet : entretien avec le président de la Gallia
 - 13 juillet : fête nationale - dépôt de gerbe au monument aux morts
 - 14 juillet, 18 juillet, 1^{er} août : réunion de chantier lotissement « Im Rott »
 - 21 juillet : réunion avec le SDEA au NI FOOT
 - 15 août : portes ouvertes de la micro-crèche « Les malicettes »
 - 25 août : inauguration de la place des Malgré-Nous à Niederschaeffolsheim
 - 4 septembre : réunion de coordination avec les services techniques et administratifs de la CCBZ

- 8 septembre : journée des maires à la foire européenne
- 11 septembre : visite de M. Oliver FARON, recteur de l'académie de Strasbourg à l'école élémentaire accompagné par M. Jean-Pierre GENEVIEVE, directeur académique des services de l'éducation nationale du Bas-Rhin, de Mrs Serge SACCUCCI et Philippe DANEY de MARCILLAC les inspecteurs de l'éducation nationale du secteur respectif de Haguenau Nord et Haguenau Sud et de M. Vincent THIEBAUT, député.

Le maire transmet de la part du recteur et du directeur les félicitations à la commune pour cette école unique « une réalisation exemplaire qui permet à nos jeunes d'évoluer sereinement dans un cadre accueillant et rationnel et de permettre à l'équipe pédagogique de travailler dans de très bonnes conditions ».

Le recteur a également félicité Mme la directrice, Mme DIETZ ainsi que toute l'équipe pédagogique pour son engagement et son dévouement.

Selon les retours du rectorat, les enfants de WEITBRUCH allant au secondaire, s'intègrent parfaitement et note que les acquis pédagogiques sont de qualité suite à leurs parcours en primaire.

Puis furent évoqués les projets pédagogiques de l'école.

Mme DIETZ a remercié la municipalité ainsi que les services techniques et administratifs qui sont toujours présents et à leur écoute au quotidien.

2/2. Délégations du conseil municipal au maire - Article L2122-22 du CGCT

Alinéa 4 : Marchés publics

• Panneaux signalisation zone bleue	Signaux Girod	607,94
• Massif béton pour panneau signalisation lum.école	Jean Lefebvre	1.164,00
• 3 écrans ordinateurs /mairie	LDLC PRO	659,77
• Isolation des murs /maison forestière	Plâtrerie BAUER	3.544,89
• Serveur informatique mairie	Berger Levrault	5.808,37
• Congélateur bahut /Millenium	Schneider	604,80
• Habillage mural bois /Gallia	Jund	5.274,00
• Installation serveur mairie	Berger Levrault	1.974,00

Alinéa 6 : contrat d'assurance et indemnisation des sinistres

• Remboursement d'un sinistre (candélabre renversé /Birkwald)	Groupama	2.510,34 €
• Remboursement d'un sinistre (vandalisme NI FOOT)	Groupama	900,00 €

Alinéa 8 : Concessions dans les cimetières :

Le maire a accordé une concession pour

- Une tombe simple à 80 € à : FUCHS Joseph, GOTTRI Marie-Claire, KADJOU Marie-Josée, STRIEGEL Denise, ZITVOGEL Albert, ZUCHOLD Marius, KOST Yves, LEISER Hubert, SCHNEIDER Christian, TOUSSAINT Suzanne, ZEITZ-STEPHAN Esméralda 2 x, ZITVOGEL Doris, KRUMACKER Edouard, JOAN Nathalie, LIMBACH Jean-Claude, REISSIG Werner 2 x, ZIPPER Bruno
- Une tombe double à 120 € à : SCHUH Michel, BAUER Gabrielle, BAUER Léonardine, BERGANTZ Claudette, HEITZ Marie-Reine, KLEIN-KOBI Etienne, KOST Antoine, KRESS Francis, MARTIN Annette, OHL Brigitte, ERBS Marthe, DOLT Jacqueline, FEBWET Gilbert, GESTER Martin, JEANNE Jean-Pierre, JUND Bernard, LEISER Hubert, OSSWALD Lucienne, REEB Annette, SUSS Jean-Marc, WOLFF Gérard, ZENS Sylvia, FURST Anny, HALTER Joëlle, KOST Dominique, SCHAEFFER Bruno, WEIBEL Jean-Paul, WIEDLING Chantal, GANGLOFF Michèle, HOLLENDER Simone, PLUMIO Mariette, STEINMETZ Marie-Thérèse.
- 1 case au columbarium : acquisition 1.200 € à OFFENBURGER Fabienne, renouvellement à 800 € : GELDREICH Herbert, SCHEIBEL Sophie.

Alinéa 15 : Droit de préemption urbain

N°	Date de réception	Propriétaire	Adresse et nature du bien n° LOT	section	parcelle	Nbre d'ares	Acquéreur	Renonciation au Droit de Préemption Urbain	Date d'envoi
9	15/05/2023	M. Jean-Philippe MATTER 11 rue des Mûres 67500 WEITBRUCH	Maison et terrain 11 rue des Mûres	10	146/34	5.83	M. Mme Nicolas ALTEIRAC 126 rue de la République 67720 HOERDT	OUI	22/05/2023
10	31/05/2023	M. Damien MULLER et Mme Joëlle LIENHARDT 37 rue Principale 67500 WEITBRUCH	Maison et terrain 37 rue Principale	6	238/46	6.30	M. Mme Thierry MARI 4 rue de la Zorn 67170 GEUDERTHEIM	OUI	02/06/2023
11	05/06/2023	Mmes Flavie et Marguerite HIMBER, respectivement 11 rue des Remparts 57230 BITCHE et 108 rue Principale 67500 WEITBRUCH	Maison et terrain 28 rue de l'Eau	46	318/17	5.57	M. Marc REYSZ 21c rue de Gries 67500 WEITBRUCH	OUI	06/06/2023
12	23/06/2023	M. Mme Roland KLEINCLAUSS 126 rue Principale 67500 WEITBRUCH	Maison et terrain 126 rue Principale	2	78	2.96	M. Bruno LIO et Mme Eva STERN 4 rue du Diaconat 67240 BISCHWILLER	OUI	03/07/2023
13	19/07/2023	Consorts VOLTZENLOGEL 12 rue des Hêtres 67500 WEITBRUCH	Terrain 12 rue des Hêtres	27 27 27 27	142 141 140 139	0.30 0.30 0.21 0.01	Mme Jessica VOLTZENLOGEL 4 avenue André Frenaud 71400 AUTUN	OUI	24/07/2023
14	11/08/2023	Mme Brigitte ROTH 2 rue de l'Eau 67500 WEITBRUCH	Maison et terrain 2 rue de l'Eau	6 6 6	53 56 140/51	4.81 7.43 0.57	M. Stéphane LANG 26a rue Principale 67240 GRIES	OUI	13/08/2023
15	01/09/2023	AMELOGIS 11 rue du Marais 67000 STRASBOURG	Terrain Im Rott Rue des Hêtres	4 4	20/5 30/1	3.16 3.80	M. Marc GOBRY 16a rue des Pins 67500 WEITBRUCH	OUI	04/09/2023
16	01/09/2023	AMELOGIS 11 rue du Marais 67000 STRASBOURG	Terrain Im Rott Rue des Hêtres	4 4	19/5 29/1	3.16 3.78	M. Emmanuel BROUILLARD Mme Estelle GRÜN 61 route de Forstheim 67500 HAGUENAU	OUI	04/09/2023
17	01/09/2023	AMELOGIS 11 rue du Marais 67000 STRASBOURG	Terrain Im Rott Rue des Hêtres	4 4	18/5 28/1	3.14 3.86	Mme Aurélie CHARPENTIER M. Ludovic SCHNEIDER 6a rue Hornwerck 67170 GEUDERTHEIM	OUI	04/09/2023

3. Intercommunalité - point d'information sur les compétences exercées par la Communauté de Communes de la Basse Zorn (CCBZ) et autres instances de Communes de la Basse Zorn (CCBZ) et autres instances

Le maire énumère les réunions avec la CCBZ et les autres instances auxquelles lui-même ou/et un adjoint au maire a/ont participé :

❖ **Communauté de Communes de la Basse-Zorn :**

- Conseil communautaire : 26 juin
- Bureau : 12 juin, 28 août
- Commission d'appel d'offres : 10 juillet
- Divers :
 - 16 mai : commission locale SDEA
 - 16 mai, 28 juin, 23 août, 6 septembre : réunion MAPAD
 - 29 juin : rencontre avec le personnel de la CCBZ à Kurtzenhouse
 - 3 juillet : Ecole de musique à Hoerdt
 - 10 juillet : réunion avec le SDEA / CCBZ / COMMUNE concernant les coulées de boues à l'arrière du Millenium

❖ **SMITOM**

Réunion mensuelle concernant le CSDND : 2 juin

Réunion du comité directeur : 2 juin, 4 août

Le maire demande si les délégués souhaitent faire un compte-rendu des principaux dossiers en instance.

Jean-Claude KREBS

Précise que le conseil intercommunal des jeunes de la Basse-Zorn organise une marche de solidarité le 24 septembre à Geudertheim avec repas et que les recettes sont reversées à une œuvre caritative du secteur, les inscriptions sont encore ouvertes.

Le maire

Précise que les fouilles archéologiques ont été réalisées pour la Micro-Zone d'Activités et que le planning est respecté à ce jour.

4. Finances communales – analyse financière rétrospective 2018 – 2022

Le maire précise que dans un souci de transparence, il a sollicité M. DURST Conseiller aux Décideurs Locaux de la DGFIP pour qu'il présente l'analyse rétrospective de 2018 à 2022 à l'ensemble du conseil municipal. Cette dernière fut présentée en commission des finances le 16 août dernier.

Il le remercie de revenir ce soir pour le conseil municipal et lui donne la parole.

M. DURST après avoir salué l'assemblée, se présente et décrit ses fonctions et notamment de conseiller sur le volet budgétaire et financier aux élus et aux services administratifs des 24 communes et 2 EPCI.

Il précise qu'à la demande du maire en janvier, il a établi une l'analyse financière rétrospective de 2018 à 2022 pour connaître la santé financière de la commune et piloter au mieux les finances dans les prochaines années. Il précise en outre que c'est un outil de travail destiné aux élus pour une aide à la décision, qui n'a pas vocation à être diffusé en externe ni dans la presse ni sur les réseaux sociaux.

Enfin il précise que le maire a souhaité que l'ensemble du conseil municipal puisse bénéficier de cette expertise alors qu'il aurait pu se limiter à la seule commission, et donc pour respecter la confidentialité il demande que son intervention ne soit ni enregistrée ni filmée.

Arrivée de Sarah WERLE.

Puis il présente l'analyse financière de la commune avec un comparatif notamment avec les 14 communes du département de la même strate de population et répond aux questions des élus.

L'analyse financière est composée de 10 chapitres : les recettes de fonctionnement, les dépenses de fonctionnement, l'autofinancement brut et net, les opérations d'investissement, le financement des investissements, le bilan, l'équilibre financier du bilan, l'endettement, les éléments concernant la fiscalité directe locale et les éléments concernant la dotation.

En conclusion :

La situation financière s'est dégradée depuis 2019. En fonctionnement, la situation est restée globalement stable, la CAF brute de la commune en 2022 est de 308.609 €, proche des 318.291 € de 2018. Elle est toutefois deux fois moins élevée que celle de la moyenne de la strate en raison de la faiblesse des recettes de fiscalité et des produits de service et du domaine qu'il y aurait lieu d'optimiser.

La situation critique réside surtout dans le fort endettement de la commune. Elle a eu recours depuis 2020 à d'importants crédits-relais dont certains sont encore à rembourser en 2023 et 2024, pour préfinancer les trois grands projets. Au 31/12/2022 la dette représente 1.616 €/hab contre 585 €/hab pour la strate. La capacité de désendettement passe de 3,8 années en 2018 à 14,7 années en 2022, sachant que 12 années est le seuil critique.

Au 31/12/2022 il reste 1.350.000 € de crédits-relais et 350.000 € de ligne de trésorerie à rembourser sachant que le Fonds de Roulement Net Global est négatif (- 7136 € au 31/12/2022 soit - 3 €/hab contre 529 €/hab dans la strate) et que l'endettement est déjà trois fois plus élevé que dans la strate.

Il est recommandé de faire une pause dans la politique d'investissement et d'emprunts au moins tant que les crédits relais actuels ne sont pas remboursés par les recettes de la vente de patrimoine et le temps de reconstituer une réserve. Il y a aussi lieu de se questionner sur le choix des futurs projets et de privilégier ceux qui présente notamment une certaine rentabilité comme par exemple la mise en place de panneaux photovoltaïques.

Le maire donne la parole à Philippe SPITZ.

« Monsieur le Maire, mesdames et messieurs les adjoints, chers collègues, Monsieur le Conseiller aux Décideurs Locaux de la Direction générale des Finances publiques (DGFIP), je tiens à vous remercier pour votre remarquable exposé et pour l'aide constante que vous apportez aux collectivités, surtout celles qui se trouvent dans des difficultés passagères.

Lors de ce même exposé que vous nous aviez présenté à l'occasion de la Commission des finances tenue en mairie le 16 août dernier, soit l'analyse financière rétrospective de 2018 à 2022, vous aviez qualifié :

- La Capacité d'Autofinancement nette des deux années précédentes, je vous cite « de très inquiétante » ;
- Le bilan financier 2022 de la commune, je vous cite « très mauvais car négatif » ;
- Et enfin à propos de la situation globale de la commune, je vous cite « elle est dangereuse. »

Je dis ça, non pas que je sois pour mettre un mauvais esprit mais pour revenir à l'origine de la situation. En janvier 2022, voyant les comptes 2021 et commençant à étudier ceux de 2022, j'ai ressenti la même chose. J'ai demandé des documents et notamment des documents de la DGFIP de janvier pour avoir en tant que conseiller municipal des informations. ... Nous représentons chacun les citoyens de cette commune. Nous avons été élus pour les représenter et pour leur rendre des comptes.

Comment aurai-je pu le faire puisque à mes demandes au départ normales puis de plus en plus pressantes, je n'avais pas les documents en tant qu'élus municipal.

Souvenez-vous quand nous avons voté le budget, j'ai demandé plusieurs fois des explications et on m'a dit « ah mais ce n'est pas si grave » et dans les documents qu'on nous a donné, il n'y avait rien d'alarmant.

Je suis rassuré que l'exercice démocratique que j'ai appliqué, que certains d'entre vous ont appelé de la pression, que cet exercice démocratique ait porté ses fruits puisque nous avons enfin des renseignements sur la situation financière exacte de la commune.

Il y a trois mois, on ne nous a pas dit : nous ne pouvons plus investir pendant 14 ans, nous sommes en déficit pendant 4 années, on ne nous a jamais dit ça. Vous avez voté le budget où vous n'aviez pas ces renseignements-là.

Donc je suis content que nous puissions nous rendre compte que nous devons des comptes à nos concitoyens et qu'enfin, et je remercie monsieur le maire d'avoir fait venir le conseiller et que le conseil municipal soit au courant.

Il m'a fallu le mois de juillet et le mois d'août, je suis à un an de la retraite, pour moi repartir au combat c'est repartir pour les trois prochaines années jusqu'aux prochaines élections, je me suis posé énormément de questions : fallait-il que je le fasse ? J'ai rencontré les adjoints, j'ai demandé une réunion que j'ai obtenu avec les adjoints et le maire. Nous n'avons jamais réussi alors que j'avais les renseignements à ce que vous soyez informés. Il a fallu aujourd'hui à ce que ça se fasse enfin. J'en suis content et vous en remercie.

Je me suis posé énormément de questions : imaginez-vous, nous sommes en Alsace du Nord, dans la CCBZ, il y a un vote à plus de 51 % pour les extrêmes, ... , tous les électeurs que nous rencontrons n'ont pas confiance dans les Politiques, nous le savons, ... , ils ont encore confiance dans leur maire et dans le conseil municipal, et nous allons leur annoncer, endetté pour 14 ans, mais pourquoi on ne nous l'a pas dit ? Rendez-vous compte que cette chose-là, nous allons la vivre avec nos concitoyens et c'est notre responsabilité encore une fois.

.....

Je profite, Monsieur le Maire, pour vous poser une des trois questions que je vous ai envoyé il y a trois jours.

Question 1

Lors de la Commission des finances, qui s'est tenu le mercredi 16 juillet 2023, en présence du Conseiller aux décideurs locaux des finances publiques de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP), vous avez évoqué quelques pistes qui permettraient à la commune de ne plus présenter de comptes en déficit pour les années 2024 et 2025, également diverses pistes pour combler les déficits présent et sortir la commune, dont vous êtes le Maire, de la situation dangereuse dans laquelle elle se trouve.

Pouvez-vous éclairer le Conseil municipal des propositions que vous allez faire au Sous-préfet ?

Je me permets de rajouter que je remercie les services de l'Etat, je suis bien placé pour le savoir que les services publics de l'État et l'autorité déconcentré que représente le Préfet feront tout pour éviter cette situation, ..., l'Etat ne nous laissera pas tomber. »

...

Le maire

Précise que concernant l'entretien avec M. le Sous-préfet :

1. L'entretien avec M. le Sous-préfet a été fixé au 17 octobre prochain (il a été reporté 2 fois à la demande de M. le Sous-préfet)
2. Le courrier de Mme la Préfète, daté du 9 juin 2023 a été réceptionné en mairie le 26 juin 2023
3. Le 20 juin, jour du mail d'annulation de la séance du conseil municipal du 29 juin, le courrier n'était pas réceptionné en mairie
4. Par mail du 3 août, des propositions de date d'entretien ont été communiquées à la commune.

Réponse à la question de M. SPITZ :

Les éléments qui seront présentés à M. CHIPPONI, Sous-préfet de l'arrondissement de Haguenau-Wissembourg afin de réduire la dette :

1. Initialement, nous avons prévu dans le cadre du PLU de réaménager l'espace de l'ancien terrain de foot, rue de l'eau : une partie pour la construction, une partie pour l'espace vert et une partie pour l'espace de centralité. Or la densité prévue dans le projet d'aménagement posait un problème de circulation rue de l'eau et rue de la Garance

Le revenu foncier espéré était de 1 million d'euros, or ce montant avoisine plutôt les 0,6 million d'euros. De ce fait la municipalité a privilégié la réalisation d'un lotissement en prolongation de la rue de la Paix dont 90 % des terrains appartiennent à la commune et dont une recette de 1,3 millions d'euros est prévue pour fin 2024. (Aménageur retenu, permis d'aménager en cours)

2. Vente de l'école élémentaire, rue de Brumath, recette escomptée : 520.000 €
3. Ressources supplémentaires liées à l'installation photovoltaïque par le SMITOM :
 - Taxe d'aménagement : 15.000 € et IFR / an : 6.000 €

Le maire donne la parole à Jean-Marc PFRIMMER, adjoint aux finances :

Après avoir salué l'ensemble de l'assemblée présente, il souhaite apporter quelques informations complémentaires en qualité d'adjoint aux finances :

Son intervention comprendra 3 parties :

1. Un point sur la situation actuelle
2. Les chiffres estimés pour 2023 qui font apparaître une amélioration de la situation qui n'est que passagère
3. Les propositions complémentaires pour M. le Sous-préfet

Il précise que « la commune a mené une politique d'investissement que je qualifierai d'ambitieuse depuis 2014 : le regroupement des écoles élémentaires, la maison de l'enfant, les nouvelles installations footballistiques et que ce choix est assumé « en tout honneur et en toute responsabilité d'élu ».

Il précise également que tous les investissements autres que les trois grands projets, comme l'éclairage public, les réseaux secs, ont été financés par de l'autofinancement, aucun prêt n'a été contracté.

En outre, il précise que lors des séances de vote des budgets primitifs, aucune information n'a été « cachée » car systématiquement la fiche 3 concernant l'état de la dette a toujours été transmise. Cette fiche recense tous les emprunts et crédits relais et qu'il n'a jamais omis de préciser que la situation était tendue et que nous aurions un cap difficile de deux ans à passer, tous les conseillers peuvent le confirmer.

Concernant le capital annuel des emprunts à rembourser, c'est en 2023 que le montant sera au maximum : 222.000 € sachant qu'en 2024 un emprunt arrive à son terme (capital/an de 56.000 €).

En 2025 le montant du capital à rembourser s'élèvera à 164.000 €.

Au 01/01/2024 l'encours de la dette s'élèvera à 2.956.185 € plus le montant des crédits relais.

Ces derniers augmentent le ratio de désendettement. La commune a eu recours aux crédits relais pour préfinancer les grands projets, en attendant de contracter les prêts définitifs comme le font d'autres communes aussi.

En 2021 un crédit relais a été remboursé par la souscription de l'emprunt définitif pour les NI FOOT et nous avons souscrit 2 crédits relais : un de 800.000 € en attendant le remboursement du FCTVA (n+2), il reste à ce jour 80.000 € à rembourser. Et un de 900.000 € qui correspond aux fonds propres escomptés par la vente des terrains pour le lotissement (que nous n'avons pas encore encaissé à ce jour) et pour la micro-zone d'activité.

Concernant le point 2 :

Il rajoute que pour lui cette situation financière est passagère et transitoire. Quant à l'analyse rétrospective 2018 – 2022, elle a été présentée le 16 août par M. DURST à la commission des *Finances* et ne pouvait être présentée avant puisque la commune ne l'avait pas.

« Je vous ai également donné la situation comptable de 2023 au 08 août et j'ai extrapolé certains chiffres :

- Au 01/01/2023, 4 500 000 € de dettes soit 1 616 € /hab et 14,7 ans de capacité de désendettement ...
- Au 01/01/2024, 3.936.000 € de dettes soit 1.404€/hab et une capacité de désendettement de 11,5 années. Si j'enlève les crédits relais, la dette par habitant sera de 1.054 € et une capacité de désendettement ramené à 8,6 années alors que le seuil d'alerte est de 12 années.

- Au 01/01/2025 la dette par habitant (sans les crédits relais) sera de 983 € /hab et une capacité de désendettement de 8 années.

... Nous sommes sur la bonne voie. »

« M. DURST a indiqué que la CAF brute est assez confortable pour une commune de cette taille et je dirai qu'elle prouve la bonne gestion et la maîtrise du budget de fonctionnement. »

Arrivée de Brigitte STEINMETZ

Enfin Jean-Marc PFRIMMER précise que le maire a souhaité qu'il l'accompagne chez M. le Sous-Préfet et qu'il fera les propositions complémentaires suivantes :

- Le gel des investissements au moins jusqu'à fin 2024 pour avoir un peu plus de visibilité
- Le maintien d'une CAF brute au niveau de ce jour en poursuivant une gestion saine et une maîtrise du budget de fonctionnement
- Le retour d'une CAF nette positive suite aux remboursements des crédits relais
- La constitution d'une réserve par l'autofinancement

Il souligne qu'il y aura une augmentation des recettes d'investissement liée à la taxe d'aménagement engendrée par les nouveaux lotissements.

« Pour terminer, je rejoins la réflexion de M. DURST concernant le choix des futurs projets avec retour sur investissement, ... le photovoltaïque, les ampoules leds, ...pour trouver de nouvelles ressources. Le débat pourra se faire lors de la prochaine réunion de la commission des finances.

Le budget est géré en *bon père de famille* » par l'équipe municipale.

Le maire

« Je fais un rappel aux élus, nous avons toujours eu une transparence totale, Laëtitia tu peux le confirmer puisque tu étais dans l'autre groupe avant, tu nous as rejoints, je veux que tu le dises officiellement ici, qu'on ne cache rien ... »

Philippe SPITZ

«...expliquez-moi ce que cela vient faire làpourquoi vous demandez à chaque membre si vous êtes transparent ? faite un tour de table, vous ne pouvez pas héler un conseiller municipal en lui demandant... »

Le maire

« Elle était chez vous ».

Philippe SPITZ

« Cela n'a rien à voir avec ça M. le maire.

Si vous voulez je fais mon intervention sur le *ad hominem* tout de suite ».

Le maire

« Je vais faire un rappel général : la commune se devait et a investi dans des projets indispensables :

- En 2014, la création d'une école élémentaire unique afin de rassembler deux sites plus adaptés, fonctionnement et sécurité coût : 2.500.000 €.
- En 2017, vu la situation financière des deux associations de la commune, les clubs de basket et de football, les élus ont pris la décision de prendre en charge les frais de fonctionnement de toutes les associations qui utilisent des bâtiments communaux.
- En 2020 la création d'une nouvelle maison de l'enfance car l'ancienne n'était plus adaptée pour un fonctionnement normal. Cette structure occupait un ancien bâtiment ses Sœurs sur trois niveaux, plus aux normes de sécurité et sanitaires. Avis de fermeture du 29 avril 2016. Coût 2.561.820 €.
- En 2018, le football club nous fait part des différents problèmes qu'il rencontre, club house, vestiaires insuffisants au nombre de deux pour 180 membres, sanitaires plus conformes aux normes, dalle du club house étayée par mesure de sécurité, pas moyen d'évoluer et d'offrir des activités suffisantes aux équipes.

En juin 2018, une réunion a eu lieu en mairie avec Madame LANG de la Trésorerie de Brumath afin de fournir l'analyse financière de la commune et de voir s'il y avait une possibilité d'engager un projet pour un nouvel équipement footballistique.

Suite à l'avis qui fut donné par la trésorière en conseil municipal du 20 juin 2018, approbation pour la réalisation d'un nouvel équipement footballistique rue Strieth.

Mise en concours du projet, après avoir retenu le bureau de maître d'œuvre.

- En 2019, le 25 mars, les élus en conseil municipal approuvent l'APD.

Ce projet prévoyait un terrain d'honneur, le club house et un terrain synthétique avec éclairage permettant une utilisation optimale en tout temps et qui fut vivement conseillé par le président A. GEMMRICH, président de la Ligue d'Alsace afin de permettre au club d'évoluer sereinement. Mise en service le 28 février 2022.

Ce rappel montre que ce ne sont pas des dépenses farfelues mais une nécessité pour que les équipements soient aux normes. »

....

Philippe SPITZ

« Je rappelle à l'ensemble du conseil municipal la procédure : donc à la suite de l'étude de nos comptes avec deux ratios difficiles :

- la DGFIP fait un signalement à la Chambre Régionale des Comptes du Grand Est (CRC Grand Est) ;
 - la Préfète du Grand Est et du Bas-Rhin convoque le maire pour des explications et des prospectives.
- ...
- si un budget déficitaire est réalisé pour la troisième année (ce qui sera le cas de Weitbruch en 2023 et certainement en 2024 après les deux déficits de 2021 et 2022), alors la Chambre Régionale des Comptes **peut** administrer directement les comptes de la commune et on espère qu'elle ne le fera pas.

Je vous remercie Monsieur l'Adjoint PFRIMMER ; « la politique ambitieuse d'investissement » ... et à la lecture des comptes ... on peut ôter les crédits relais, on peut même ôter les emprunts et dire que finalement tout va bien. Mais si on rajoute les crédits relais et les emprunts, ça ne va pas du tout. C'est un déni de situation, 14 ans, vous appelez ça une situation tendue, ce n'est pas une situation tendue, c'est pas passager, c'est quelque chose d'énorme qu'une commune ne puisse pas ... même si on essaye de dire que dans deux ans on va pouvoir investir ou dans trois ans, la réalité c'est que c'est non pour l'instant et c'est pas passager.

J'ai une question technique :

Combien et comment allons-nous payer le crédit relais en avril 2024 de 900.000 ? ... autre que refaire un autre prêt relais pour financer celui-ci, ce qui s'appelle en comptabilité de la cavalerie ...avons-nous une solution ? ... regardons la réalité en face ... quand vous dites M. PFRIMMER que vous n'aviez pas le document, moi je l'avais le document qui date du 21 janvier et qui disait que pour l'exercice 2022, la situation était grave et je vous ai demandé en conseil municipal : est-ce que vous pouvez nous donner la teneur et vous m'avez dit mais il n'y a rien dedans, on va s'en sortir, vous avez minimisé. On m'a mené en bateau, c'est mon sentiment profond, moi et les presque 350 électeurs que je représente, à qui je rends des comptes et à qui j'ai dit « tout va bien » et maintenant je vais leur dire « ben non ça ne va pas bien » on a augmenté les impôts fonciers de 19% en deux ans ...

...

Jean-Marc PFRIMMER

Précise concernant le crédit relais que nous allons prochainement contacter notre prestataire à savoir l'AFL pour savoir si nous pourrions, si besoin, le proroger ou le remplacer en totalité ou en partie selon la situation en décembre 2023.

Et concernant la communication sur la situation de la commune, comme l'avait précisé M. DURST les éléments de comparaison avec les autres communes de la strate n'étaient pas disponibles avant, et qu'il était important de les avoir pour examiner notre situation.

Philippe SPITZ

« Je prends bonne note que le crédit relais qui arrive à terme en 2024 pose des difficultés à être remboursé, qu'aucune démarche n'a encore été entreprise même si je note que des idées ont été énoncées à savoir que des rendez-vous allaient être pris avec notre organisme payeur. »

Comme il n'y a plus de questions, le maire remercie encore une fois M. DURST et l'invite à rester pour apporter éventuellement des précisions pour le point suivant, puis il passe au point suivant de l'ordre du jour.

5. Finances communales – taxe d'habitation - assujettissement des locaux vacants et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale

Le maire expose les dispositions de l'article 1407 bis du code général des impôts permettant au conseil municipal d'assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

Il rappelle les conditions d'assujettissement des locaux et les critères d'appréciation de la vacance et précise qu'en cas d'imposition erronée liée à l'appréciation de la vacance, les dégrèvements en résultant sont à la charge de la collectivité.

Le maire demande à M. DURST s'il veut bien donner quelques explications.

M. DURST précise que les communes ont la possibilité de taxer les locaux vacants au même taux que la taxe d'habitation sur les résidences secondaires. Cette taxe est différente de la taxe sur les locaux vacants de plus de 30 % et qui ne peut être instauré que par décret et dans certain secteur tendu au niveau du logement tel que l'Eurométropole. Certaines conditions doivent être remplies notamment la non-occupation des locaux pendant plus de 2 années consécutives.

Une délibération avant le 1^{er} octobre permet une application de la taxe à compter du 1^{er} janvier 2024.

La base potentielle serait d'environ 132.500 € qui serait multipliée par le taux de la TH de 16,64 % soit environ 22.000 €, moins les dégrèvements.

Il est à noter que c'est en plus une mesure incitative pour redynamiser la commune en permettant d'augmenter la population et donc de maintenir les écoles, les dotations, etc

Philippe SPITZ

« L'impôt dit Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) est compliqué sur la commune, il reste alors les locaux vacants, vous avez répondu à mon interrogation concernant la somme prospective que cela devrait rapporter à notre commune. »

Le conseil municipal,
Vu l'article 1407 bis du code général des impôts,

DECIDE à l'unanimité

D'assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

De charger le maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

6. Ecoles – participation aux frais de scolarité des enfants hors communes

Le maire donne la parole à STEINMETZ Brigitte qui expose :

L'école ABCM Zweisprachrigkeit à Schweighouse-sur Moder a sollicité par courrier du 5 mai 2023, la participation de la commune pour 5 enfants (1 en maternelle et 4 en primaire) domiciliés dans la commune et scolarisés dans leur établissement dans des classes sous contrat, pour l'année scolaire 2022 - 2023. Depuis la loi n° 2021-641 du 21 mai 2021, la contribution des communes de résidence devient obligatoire si elle ne peut proposer un enseignement bilingue.

Le montant est déterminé en fonction des dépenses de fonctionnement (hors périscolaire) assumées par la commune de Weitbruch pour ses écoles maternelles et élémentaires.

Le coût par élève à l'école maternelle en 2022 est de 1.279 € et à l'école élémentaire de 364 €.

Ainsi, la participation totale s'élève à 2.735 €.

Philippe SPITZ

« Il s'agit de l'application de la loi MOLAC, je suis très heureux parce qu'il y a eu une bronca d'un certain nombre de maires, ..., qui disaient que c'était une charge supplémentaire mais comme l'a très bien expliqué Madame l'Adjointe, c'est une charge en moins pour notre commune. Je vais voter OUI.

La question que je vous pose est de savoir si nous avons un projet, comme cela est le cas dans pratiquement toutes les communes de la Communauté de Communes de la Basse-Zorn, d'avoir une ou deux classes bilingues dans nos écoles communales. Cela éviterait une transhumance scolaire et une perte d'élèves qui pourrait mettre en cause le nombre de classes ouvertes par l'Éducation nationale. ... »

Brigitte STEINMETZ

Précise que la question a été discutée avec les directrices d'école pour la rentrée 2021-2022 mais qu'il a été décidé de ne pas poursuivre vu le peu de demandes et vu la complexité du dossier.

Mais qu'on pouvait resoulever la question pour la prochaine rentrée.

Philippe SPITZ

« dàs schàffe mer. »

Après délibération, le conseil municipal

DECIDE par 21 voix POUR, 1 abstention (KLEIN-KOBI Sébastien)

De verser la somme de 2.735 € au titre du forfait scolaire pour les 5 enfants scolarisés à l'école ABCM Zweisprachrigkeit, année scolaire 2022-2023.

7. Rapport annuel 2022 relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable

Le document a été transmis par mail à l'ensemble des conseillers municipaux le 17 juillet 2023 et pouvait être consulté en mairie.

Après délibération, le conseil municipal prend acte du rapport d'activité 2022.

8. Rapport annuel 2022 relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement

Le document a été transmis par mail à l'ensemble des conseillers municipaux le 17 juillet 2023 et pouvait être consulté en mairie.

Après délibération, le conseil municipal prend acte du rapport d'activité 2022.

9. Rapport annuel 2022 relatif au prix et à la qualité du service public de la gestion des déchets

Le document a été transmis par mail à l'ensemble des conseillers municipaux le 4 juillet 2023 et pouvait être consulté en mairie.

Après délibération, le conseil municipal prend acte du rapport d'activité 2022.

10. Informations et questions diverses

Informations :

Le maire informe que :

- M. René VOLTZENLOGEL fait don d'un tableau : sculpture en bois représentant le centre du village, ce tableau pourra être prêté à la société d'histoire de Weitbruch pour leur exposition.
- « Concernant l'arborétum, nous avons reçu 42 promesses d'achats d'arbres de 39 personnes. Ce projet est à ce jour finalisé. Suite au changement de fournisseur, un tableau récapitulatif rectificatif sera présenté lors du prochain conseil municipal. »

Questions diverses

Question 2 posée par M. SPITZ

Le premier alinéa de l'article L. 2121-7 du code général des collectivités territoriales (CGCT) dispose que « le conseil municipal se réunit au moins une fois par trimestre ».

Le dernier Conseil municipal de Weitbruch s'est tenu le 25 mai 2023.

Pouvez-vous éclairer le Conseil municipal sur votre choix de ne pas avoir convoqué le Conseil municipal lors des mois de juin, juillet et août, contrevenant ainsi au code général des collectivités territoriales ?

Réponse du maire

Nous avons l'obligation de réunir le conseil municipal 4 fois par an dont un par trimestre.

Le dernier CM a eu lieu le 25 mai qui rentre dans le 2^{ème} trimestre.

Et celui de ce jour, le 14 septembre est dans le 3^{ème} trimestre.

Question 3 posée par M. SPTIZ

Le droit des habitants de la commune à être informés des affaires de celle-ci, et à être consultés sur les décisions qui les concernent, est un principe essentiel de la démocratie locale (article L2141-1 du CGCT).

Pouvez-vous éclairer le Conseil municipal des moyens que vous comptez mettre en œuvre pour informer les citoyens de Weitbruch de la situation financière actuelle et de ses évolutions ?
Avez-vous également prévu de mettre en place des structures participatives, une consultation des électeurs ou divers espaces de participation des citoyens à la vie communale ?

Réponse du maire

« Chaque citoyen peut assister au conseil municipal, consulter les délibérations sur le site internet de la commune et lire le bulletin de fin d'année.

En ce qui concerne les projets en voirie ou autre, les concitoyens de la zone sont consultés au moins pour information et s'il y a des avis, il en est tenu compte si possible, ...

En ce qui concerne la structure participative, celle-ci n'est pas »

Philippe SPITZ

« Vous n'avez pas répondu à ma question, M. le maire, je parle bien de la situation financière actuelle et vous me répondez ce que la loi a prévu que est-ce que vous avez prévu d'informer la population de la situation financière et si oui de quelle façon ? »

Le maire

« Nous avons le bulletin de fin d'année avec les éléments financiers de la commune. »

Philippe SPITZ

« Donc la situation financière actuelle de Weitbruch sera d'une façon sincère selon le terme du code général des collectivités territoriales, exposé à la population ? le nombre d'année d'endettement ? le rendez-vous à la préfecture ? »

Le maire

« Mais ce sera déjà dans le procès-verbal de ce jour. »

Philippe SPITZ

« Donc la réponse est non, nous n'avons pas l'intention de faire une communication envers les citoyens autre que celle qui est légale. J'ai la réponse. Vous me laisserez après, moi, le droit d'apprécier et faire d'autres propositions ... »

...

Le maire

« J'attendrai le retour de la réunion avec le Sous-préfet et il y aura des informations dans le bulletin de fin d'année. »

Philippe SPITZ

« D'ici là on fait le mort ? Je m'en occuperai ... le problème c'est que c'est ma parole et pas celle de la mairie, qui aurait une autre force, ... »

....

Philippe SPITZ

Demande une réponse à la deuxième partie de la question qui concerne la mise en place de structures participatives du genre budget participatif, réunion publique non obligatoire.

Brigitte STEINMETZ

Précise que suite à la réunion de ce soir, il ne serait pas opportun de mettre en place des budgets participatifs.

Philippe SPITZ

Précise que ce soir il a été dit qu'à partir de fin 2024, on pouvait de nouveau investir.

Le maire

« Vous pourrez reposer cette question fin 2024. »

Dates à retenir :

DIVERS	Séances du conseil municipal en 2023 (prévisions)
4 octobre à 19h30 : réunion de la commission Travaux	19 octobre 23 novembre 15 décembre

Le maire clôt la séance à 22H40

Délibérations transmises en Sous-préfecture le 28 septembre 2023.

Délibérations mises en ligne sur le site internet le 28 septembre 2023.

Le Maire,




Damien HENRION

La secrétaire de séance,




Marie-Thérèse WEISBECKER